



Harcèlement licenciement

Par **annie59178**, le **22/07/2013** à **18:20**

bonjour,

Je suis en contrat d'avenir depuis le 15 avril 2013. je suis ash dans une maison de retraite. depuis mon arrivée je suis harcelée psychologiquement par ma chef ainsi que par la direction. mes 2 autres collègues arrivés en même temps que moi le sont aussi. A l'entretien avec mon employeur celui-ci m'a dit clairement que lui ne voulait pas m'embaucher. Une des employées qui travaille avec moi a écrit sur une blouse d'une collègue, celle-ci a profité de mon arrêt de travail pour dire que c'était moi qui avait fait cet acte... j'ai effectivement vu cette personne faire ce geste mais elle m'a dit que si je parlais elle dénoncerait que je suis en couple avec une autre employée. de peur je n'ai rien dit.. notre chef de service n'arrête pas de nous dire que elle ne voulait pas que le directeur prenne des emplois à venir, qu'elle voulait pour sa que les employées déjà embauchées dans l'établissement passent à un contrat de 35 heures... nous sommes faites à des personnes plus âgées que nous qui nous considèrent comme des moins que rien, qui nous interdisent de parler à l'heure du repas, qui nous interdisent que nous nous voyions en dehors du travail... aujourd'hui du à ma non dénonciation de cet acte je suis convoquée le 2 août en vue d'un licenciement. à savoir que l'autre personne elle n'a rien reçu. pourriez-vous m'aider me dire ce que je dois faire dans une telle situation.. merci d'avance annie

Par **P.M.**, le **22/07/2013** à **18:28**

Bonjour,

Il faudrait savoir déjà si vous êtes en CDD ou en CDI...

Par **annie59178**, le **22/07/2013** à **18:34**

je suis en contrat de 3 ans

Par **P.M.**, le **22/07/2013** à **18:58**

Donc apparemment, c'est un CDD et il ne peut s'agir d'un licenciement qui est réservé au CDI...

Il faudrait savoir comment est rédigée la convocation à l'entretien préalable et si vous êtes

dans un établissement public ou privé, mais je vous conseillerais déjà de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Par **annie59178**, le **22/07/2013** à **19:07**

malheureusement dans cet établissement tous sont en force contre les contrats d'avenir, et je ne peux donc être assisté par un membre du personnel.. je ne sais vraiment plus quoi faire. depuis mon arrivée vraiment les supérieurs nous montent les uns contre les autres. mes collègues en contrat avenir sont prétent à témoigner s'il le faut..le rdv est prévu le 2 août, d'ici là est-ce que je trouverais quelqu'un de l'inspection du travail qui pourra m'assister? ils profitent de notre âge c'est incroyable comme ils nous rabaissent

Par **P.M.**, le **22/07/2013** à **20:01**

Je ne vous ai pas parlé d'un simple membre du Personnel mais d'un Représentant du Personnel, mais si vous ne répondez pas à l'interrogation concernant la rédaction de la convocation, personnellement, je ne peux pas vous aider plus...